



académie d'aix-marseille

Division Financière

DIFIN/13-598-555 du 27/05/2013

DEMATERIALISATION DES ACTES DES EPLE - REPORT DU DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION DEM'ACT

Destinataires : Chefs d'établissement - Adjointes gestionnaires - services déconcentrés

Dossier suivi par : Mme KAMARUDIN - Tel : 04 42 91 72 88 - Bureau du contrôle de gestion des EPLE

Par un courrier paru au bulletin académique n° 592 du 25 mars 2013, je vous ai informés du déploiement partiel de l'application Dem'Act dans notre académie à la rentrée 2013.

Le comité de pilotage national du projet, présidé par le chef du service de l'action administrative et de la modernisation du ministère de l'éducation nationale, s'est réuni le 11 avril dernier.

Au vu des derniers éléments juridiques, budgétaires et techniques, il a finalement été décidé de reporter le déploiement de Dem'Act aux rentrées 2014 et 2015.

Ce nouveau report est notamment justifié par la nécessité d'intégrer une signature électronique dans l'application. En effet, il s'avère que le système d'authentification actuel par clé OTP permet l'identification du signataire de l'acte et certifie le lien entre la signature et l'acte signé. En revanche, il ne répond pas à la troisième prescription du référentiel de sécurité du 6 mai 2010, soit la garantie de l'intégrité de l'acte.

L'implémentation de la signature électronique a un impact très important sur l'outil et implique la refonte de son architecture.

Sa réalisation exige donc un délai supplémentaire, qui sera également mis à profit pour stabiliser techniquement et fonctionnellement l'application.

Le calendrier de déploiement est révisé selon les modalités suivantes :

- Phase 1 : d'ici la rentrée 2013, intégration progressive de nouvelles évolutions fonctionnelles.
- Phase 2 : de la rentrée 2013 à janvier 2014, maintien de l'expérimentation aux seules académies pilotes.
- Phase 3 : à partir de janvier 2014, après validation par les académies pilotes d'une version de qualité de Dem'Act, possibilité d'élargissement de l'expérimentation à des académies supplémentaires volontaires.
- Phase 4 : expérimentation de la signature électronique à partir de mai 2014 jusqu'à septembre 2014, dans 3 académies pilotes.
- Phase 5 : à la rentrée 2014, déploiement de l'application avec la signature électronique dans l'ensemble des 30 académies, mais sur un nombre limité de territoires.
- Phase 6 : à la rentrée 2015, déploiement de Dem'Act dans les 7800 EPLE.

Si le nouveau calendrier ne satisfait pas aux objectifs fixés initialement, il répond à l'enjeu fondamental de ne pas décevoir les attentes de tous les futurs utilisateurs, EPLE, collectivités territoriales et services académiques.

La fiabilisation et la sécurisation de l'application Dem'Act dans un calendrier réaliste s'avèrent nécessaire, pour la réussite de ce projet ambitieux qui s'inscrit pleinement dans le contexte de la modernisation de l'action publique.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille